



Contenu de la salle

- ✓ 1 micro-ondes
- ✓ 2 réfrigérateurs industriels
- ✓ 80 chaises
- ✓ 23 tables (80X120)
- ✓ La liste de la vaisselle est disponible sur demande

Les produits nécessaires au nettoyage ne sont pas fournis.

- ✓ La vaisselle sera rendue propre
- ✓ Les sols devront être balayés et nettoyés correctement
- ✓ Les sanitaires seront lavés et désinfectés
- ✓ L'évier, les réfrigérateurs, le lave-vaisselle, la gazinière et le mobilier seront laissés propres.

Les filtres du lave-vaisselle seront rincés.

Documents à fournir pour tous :

- ✓ 1 chèque de caution de 400€ (pour les Blesmois) et 800€ (pour les extérieurs) en cas de détérioration de quelque nature que ce soit et pour le ménage.
- ✓ 1 chèque de paiement du montant de la location qui ne sera pas encaissé. Un avis des sommes à payer vous sera adressé de la Trésorerie de Château-Thierry.
- ✓ 1 attestation d'assurance reprenant la ou les dates de location

Il n'y a pas de téléphone fixe dans la salle des fêtes depuis **l'arrêté du 11 septembre 2023**. Le locataire devra avoir 1 téléphone portable avec de la batterie pour appeler les secours. Des prises murales sont à votre disposition.

Numéro d'urgence :

Pompier : 18 Police : 17 SAMU : 15

Mairie de BLESMES

2, place de la mairie

02400 BLESMES

Tel : 03.23.83.13.05

Mèl : blesmes.mairie02@wanadoo.fr

CONTRAT DE LOCATION

SALLE DES FETES DE BLESMES

Date(s) de la location :

Personne responsable de la location :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Nombre de personnes : Dat e de naissance :

Prix :

Remise des clefs, le vendredi à 17h00 pour l'état des lieux avec Madame PRELAT : 07.68.80.96.00. La salle ne sera disponible que le samedi matin à partir de 8h00.

Restitution des clefs, le lundi matin 09h30 pour l'état des lieux.

Les tarifs de la salle des fêtes (DE 2025_45)

Pour les Blesmois Pour les extérieurs

Tarif été : du 1^{er} avril au 31 octobre 180.00€ 350.00€

Tarif hiver : du 1^{er} novembre au 30 mars 230.00€ 430.00€

Mercredi anniversaire de 9h00 à 18h00 70.00€ 130.00€

Le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement figurant à l'intérieur du contrat et accepte le contrat de location.

Fait à Blesmes le :

Bon pour accord du locataire,
Signature :

Durant la période du COVID-19, l'organisateur est responsable du contrôle des pass sanitaire et ou des test PCR des personnes présentes. La commune de BLESMES décline toute responsabilité.